Envoyé en préfecture le 10/02/2026
Reçu en préfecture le 10/02/2026
Publié le
ID : 022-212201719-20260127-CCAS2701202602-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DE LA COMMUNE DE PLAINTEL

NOMBRE DE MEMBRES				
En exercice	Présents	Ayant donné procuration	Absents	Votants
15	10	2	5	12

DATE DE LA CONVOCATION
20 janvier 2026

*L'An deux mille vingt-six et le vingt-sept janvier à **18 h 30**, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqué le vingt janvier deux mille vingt-six, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Yann AUFFRET, Vice-Président.*

Etaient présents : Y. AUFFRET, E. DUBOIS, M. BRESSET, N. RUEN, M. JUGAN, M.-P. MEGRET, A. GOUEDARD, M. CARREE, H. BELOEIL, C. MORIN.
Absents excusés : V. ALLENO, Y. JEGLOT, M.F. HUBY, A.-M. LE FUR, J.-J. BRIENT.
Pouvoir : A.-M. LE FUR à Y. AUFFRET, M.-F. HUBY à E. DUBOIS.
Secrétaire de séance : M. CARREE

DELIBERATION N° 2026-02

RENOUVELLEMENT CONTRAT LOCATION SALLE DE LA FORGE

Par délibération du 16 février 2016, le Conseil d'Administration avait autorisé la Vice-Présidente du CCAS à passer un contrat de location avec la Commune pour la salle de la Forge.

Ce dernier est arrivé à échéance le 31 décembre 2025.

Il convient donc de prendre une décision au sujet de son renouvellement.

Le Conseil d'Administration,
Entendu l'exposé de Monsieur Yann AUFFRET, Vice-Président,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de reconduire le contrat de location de la salle de la Forge avec la commune pour une durée de 10 ans. Ce contrat prend effet à compter du 01/01/2026 et est consenti moyennant un loyer annuel de 3 000 € (trois mille euros), payable à terme échu, en une fois, le 15 décembre de chaque année.

AUTORISE Monsieur le Vice-Président à signer le contrat de location avec la commune.

AFFICHE LE DIT JOUR, AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS

Le secrétaire de séance,
Monique CARRÉE,

Le Vice-Président,
Yann AUFFRET,